

# TERRITOIRES À CONCENTRATION DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE ET INÉGALITÉS ENTRE LES SECTEURS DE LA MRC DE MONTCALM



PAR  
BERNARD-SIMON LECLERC  
SERVICE DE SURVEILLANCE, RECHERCHE ET ÉVALUATION

## INTRODUCTION

Le Québec a connu au cours des dernières années une mobilisation animée autour de la question de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En ce sens, le gouvernement du Québec a rendu public, en avril 2004, le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*. Les mesures à mettre en place énoncées dans le document s'inscrivent dans le sillage des dispositions de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée plus tôt, en décembre 2002.

L'élargissement du concept de santé à des notions plus positives ainsi que les changements quant à la façon même d'appréhender les facteurs qui la conditionnent ne sont pas étrangers à cette prise de conscience. La nouvelle perspective de la santé envisagée comme une ressource de la vie quotidienne intègre aux interventions visant directement les individus des actions de modification de l'environnement physique, économique et social. Elle invite au partage des responsabilités à l'égard du maintien et de l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population et convie du coup les personnes, les familles et les communautés environnantes ainsi que les acteurs de la santé et des autres secteurs de la société à l'engagement concerté. Le *Programme national de santé publique 2003-2012* précise à cet égard la contribution du réseau de la santé et des services sociaux à l'engagement collectif en faveur de l'amélioration de l'état de santé de la population ainsi qu'à la réduction des inégalités sociales en matière de santé et de bien-être.

Lanaudière est une région riche de sa mobilisation et de la qualité de sa concertation en matière de participation des individus et des organismes de la communauté à la réduction de problématiques sociales. La Table des partenaires du développement social de Lanaudière, créée dès mai 1999, et ses six comités locaux de développement social mis en place un an plus tôt en témoignent. Qui plus est, la Direction de santé publique



et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière met le développement des communautés au cœur de son *Plan d'action régional de santé publique 2004–2007*, adopté en décembre 2003, et encourage son personnel à œuvrer dans cette voie.

Dans le cadre de son mandat de surveillance de la santé qui vise à soutenir les décideurs, les intervenants de santé et les acteurs des différents secteurs de la société dans la connaissance et l'analyse de leur milieu ainsi que dans l'élaboration de projets d'action sanitaire et sociale, le Service de surveillance, recherche et évaluation de la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de Lanaudière présente *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Montcalm*. Ce fascicule fournit une version locale et valide de l'indice de défavorisation matérielle et sociale de *Pampalon*, du nom de son principal concepteur, lorsque celle-ci est exprimée exclusivement par rapport aux personnes qui résident sur le territoire de la MRC de Montcalm. Il décrit les caractéristiques socioéconomiques de la population et permet la localisation fine des secteurs où vivent des personnes, des familles et des collectivités moins nanties.

## INDICE DE DÉFAVORISATION

*Six indicateurs,  
deux dimensions*

L'indice revêt deux dimensions : l'une, matérielle, reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante – et se rapproche du concept de pauvreté tel qu'on le conçoit traditionnellement ; l'autre, sociale, renvoie à la fragilité du réseau social et à l'isolement des personnes, et ce, du noyau familial jusqu'à la communauté. Techniquement, l'indice regroupe six indicateurs tirés du recensement canadien de 2001<sup>1-4</sup>. Ils concernent les personnes de 15 ans et plus, à l'exception de la proportion de familles monoparentales.

Composante matérielle	Composante sociale
Proportion de gens sans diplôme d'études secondaires	Proportion de gens séparés, divorcés ou veufs
Revenu personnel moyen	Proportion de familles monoparentales
Proportion de gens occupant un emploi	Proportion de personnes vivant seules

*Mesure  
territoriale*

L'indice est une mesure territoriale et non une mesure directe d'ordre individuel. De fait, il constitue un agrégé des caractéristiques individuelles des résidents d'un secteur. Il représente donc davantage l'aspect socioéconomique du milieu immédiat de l'individu que sa situation socioéconomique propre.

*Mesure absolue,  
mesure relative*

La défavorisation, au même titre que la pauvreté, peut être exprimée en termes absolus ou relatifs. Le seuil de pauvreté fixé par le professeur Sarlo de l'Institut Fraser de Vancouver est un exemple de seuil absolu<sup>5,6</sup> : les gens sont pauvres s'ils ne peuvent subvenir à leurs « besoins essentiels ». Sa mesure des besoins repose sur le coût d'un panier de consommation et de services comprenant nourriture, habillement, logement,



hygiène personnelle, soins de santé, transport et téléphone. Le Conseil canadien de développement social ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sont plutôt en faveur d'une définition relative de la pauvreté<sup>7</sup>. Selon leurs porte-parole, il faut considérer le concept de pauvreté non pas comme la privation des besoins absolument essentiels, mais comme l'exclusion du mode de vie, des ressources, des possibilités et des sources de bien-être auxquels les autres ont largement accès dans la même société. C'est ce qu'ont fait Pampalon et Raymond en créant leur indice de défavorisation. Ils définissent en effet cette dernière comme un « état observable et démontrable de désavantage relatif face à la communauté locale ou à l'ensemble de la société à laquelle appartient l'individu, la famille ou le groupe ».

*Notion de calibrage*

Le présent ouvrage s'inscrit dans une série de tableaux de bord du même genre qui explore la défavorisation selon différents calibrages et différents territoires de la région de Lanaudière<sup>8,9</sup>. La mesure relative qui y est exprimée identifie les écarts existant entre les mieux nantis d'un territoire donné et ceux qui le sont moins. Ces documents ont en commun de localiser géographiquement le cinquième le plus défavorisé de la population. Ce qui varie cependant d'un document à l'autre est le calibrage ou, pour dire les choses autrement, la population de référence à laquelle sont comparées les personnes, les familles et les communautés qui y résident. Il peut s'agir de l'ensemble des résidents de la province ou encore de ceux d'une région sociosanitaire, d'un réseau local de services ou d'une MRC.

*Mise en garde*

Le choix de l'unité territoriale utilisée pour le calibrage conditionne l'interprétation de la valeur de l'indice. Le calibrage à l'échelle de la MRC de Montcalm mène à une meilleure répartition de la population à l'intérieur du territoire en question. Cette façon de faire invalide toutefois toute comparaison des valeurs de la MRC avec une autre. À moins d'indications contraires, les valeurs de défavorisation rendues publiques dans *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Montcalm* n'ont de sens que pour le territoire de la MRC de Montcalm et les municipalités qu'elle englobe.

## MRC DE MONTCALM

*La défavorisation*

La MRC comprend 48 aires de diffusion (appelées ensuite *secteurs* dans le document). Ses secteurs comptent en moyenne 806 personnes (minimum 275, maximum 1 582) et correspondent, grosso modo, à un ou à quelques pâtés de maisons avoisinants, en milieu urbain, et à une fraction de village, en milieu rural. Il s'agit de la plus petite unité territoriale pour laquelle Statistique Canada produit des données de recensement. La localisation exacte des différents secteurs est présentée à la figure 1 et dans l'encart.

Pour chacune des dimensions de la défavorisation – matérielle et sociale –, la population a d'abord été répartie en quintiles (groupe de 20 %), du plus favorisé (quintile 1) au plus défavorisé (quintile 5). Le premier quintile représente le cinquième de la population de la MRC le mieux nanti, tandis que le dernier quintile désigne le cinquième le plus



défavorisé. Ces mêmes groupes sont croisés pour former une grille de 25 cellules de manière à distinguer la population la plus défavorisée simultanément quant à l'une et l'autre dimension (quintiles 5 et 5), celle qui l'est la moins (quintiles 1 et 1) et celles occupant différentes positions entre ces extrêmes.

*La MRC de Montcalm par rapport à elle-même*

Cette section présente la distribution de la défavorisation sur le territoire de la MRC de Montcalm selon le calibrage fait à cette échelle locale (tableau 1). Le cinquième de la population de la MRC le plus défavorisé sur le plan matériel touche 7 466 individus répartis dans neuf secteurs. D'un autre côté, le cinquième qui l'est le plus sur le plan social en affecte 7 704, distribués dans dix secteurs. Les deux formes de défavorisation sont simultanément inexistantes sur le territoire. Alors que, par définition du calibrage, 20 % de la population de la MRC de Montcalm est considérée désavantagée matériellement, c'est autant que 39,3 % de celle de la municipalité de Saint-Lin-Laurentides qui est catégorisée de la sorte. La défavorisation sociale sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne atteint 36,2 % alors que celle de Saint-Calixte culmine à 40,2 %, comparativement à la moyenne de 20 % pour l'ensemble de la MRC.

Il serait cependant plus juste de parler de proportion de personnes vivant dans un territoire défavorisé que de proportion de personnes défavorisées. Il peut en effet y avoir des personnes favorisées dans un territoire défavorisé et, à l'inverse, des personnes défavorisées dans un territoire favorisé.

**Tableau 1**

Défavorisation	Sociale					Population	
	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	N	%
<b>Matérielle</b>	N	N	N	N	N	N	%
Quintile 1	1 437	1 032	978	2 436	2 428	8 311	21,5
Quintile 2	2 072	3 819	0	1 892	590	8 373	21,7
Quintile 3	579	1 532	2 473	950	1 068	6 602	17,1
Quintile 4	1 301	1 961	635	376	3 618	7 891	20,4
Quintile 5	2 832	0	2 926	1 708	0	7 466	19,3
<b>Population</b>	N	8 344	7 012	7 362	7 704	38 643	
	%	21,3	21,6	18,1	19,1	19,9	100,0

Une visualisation cartographique laisse très bien apercevoir les inégalités entre les municipalités et à l'intérieur même des municipalités de la MRC (figure 4). Elle circonscrit avec grande précision les secteurs défavorisés tant sous l'angle matériel que social, marqués de teintes pourpre et lilas, cependant que les conditions d'existence s'avèrent nettement plus positives dans les secteurs favorisés, colorés en vert foncé et en vert tendre. Les défavorisations matérielle et sociale ne se superposent pas forcément : la MRC enclave des milieux défavorisés quant à l'une ou à l'autre des formes seulement. Les tons de rouge indiquent une forte défavorisation surtout matérielle et les tons de bleu, une forte défavorisation surtout sociale. Un zoom sur les grandes agglomérations de la MRC fait ressortir les nombreuses disparités, illustrées par autant de couleurs (encart). Il révèle la présence de contrastes saillants et montre que des communautés se situant aux extrêmes de l'échelle sociale se retrouvent à quelques rues près.



Les valeurs de l'indice reflètent d'importants contrastes socioéconomiques sur le territoire de la MRC de Montcalm. À cet égard, on aura garde de confondre le phénomène de la défavorisation étudié avec l'indice ou avec les étiquettes *matérielle* et *sociale* qu'il arbore. En effet, aussi judicieux que soit l'éclairage apporté par l'indice, l'utilisateur ne saurait perdre de vue que la défavorisation de forme matérielle traduit essentiellement la présence de faibles niveaux de scolarité, d'emploi et de revenu, alors que la forme sociale témoigne plutôt de différences plus marquées quant à l'état matrimonial, au fait de vivre seul ou en famille monoparentale. Les valeurs rapportées (à l'exception de celles pour la proportion de familles monoparentales) ont été corrigées pour la variation de la structure par âge et sexe de la population entre les secteurs. Cet ajustement permet d'effectuer des comparaisons géographiques en neutralisant l'effet relié à ces caractéristiques.

**Tableau 2**

Défavorisation	Profil socioéconomique					
	Scolarité %	Emploi %	Revenu moyen \$	Personnes vivant seules %	Séparés/ divorcés/veufs %	Familles monoparentales %
<b>Matérielle</b>						
Quintile 1	34,1	61,5	22 934	8,8	15,8	13,6
Quintile 2	40,9	58,0	21 368	7,8	14,8	11,3
Quintile 3	46,9	52,0	20 177	8,5	16,2	15,3
Quintile 4	54,2	48,0	18 609	10,7	17,4	15,7
Quintile 5	59,3	45,4	17 138	8,6	16,6	13,1
<b>Sociale</b>						
Quintile 1	48,4	55,6	20 154	5,2	12,2	9,4
Quintile 2	45,5	56,1	20 303	8,4	14,5	10,1
Quintile 3	52,8	50,0	18 911	9,5	16,8	13,9
Quintile 4	44,0	51,8	21 846	10,8	17,6	16,1
Quintile 5	43,4	51,8	19 340	11,1	20,0	19,7
<b>Concomitante</b>						
Quintiles 1 et 1	27,4	63,9	21 660	5,4	8,1	6,1
Quintiles 5 et 5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	46,7	53,2	20 121	8,9	16,1	13,7

Partant, les écarts sont frappants entre la population de la MRC de Montcalm favorisée et défavorisée sur les dimensions matérielle et sociale (tableau 2). Par exemple, les valeurs pour la défavorisation matérielle oscillent considérablement en ce qui concerne la scolarité (respectivement 34,1 % et 59,3 % des personnes n'ont pas de diplôme d'études secondaires), l'emploi (61,5 % et 45,4 % occupent un emploi) et le revenu moyen (22 934 \$ et 17 138 \$). Par ailleurs, les valeurs pour la défavorisation sociale s'accroissent du simple au double sur le plan de l'état matrimonial (respectivement 12,2 % et 20,0 % des personnes sont soit séparées, divorcées ou veuves), de la monoparentalité (9,4 % et 19,7 % vivent dans ces familles) et en ce qui a trait aux personnes qui vivent seules (5,2 % et 11,1 %).



De manière à localiser les secteurs démunis et à soutenir le développement de projets locaux et communautaires, la valeur des six indicateurs socioéconomiques qui définissent la défavorisation est fournie pour chaque secteur que compte la MRC de Montcalm. On y retrouve également le nombre d'individus qui résident dans le secteur de même que le rang qu'il occupe sur l'une et l'autre composantes de la défavorisation (tableau 4). Plus élevée est la valeur du rang, qui s'échelonne de 1 à 100, plus forte est la valeur de la défavorisation. Le lecteur comprendra que les formules « rangs 81 à 100 », « dernier quintile » et « cinquième de la population le plus défavorisé » possèdent la même signification.

Les secteurs qui arborent une valeur approchant ou atteignant 100 représentent ainsi la pire conjoncture qu'il est possible de retrouver dans la MRC et reflètent les secteurs où résident les personnes, les familles et les communautés les plus désavantagées du territoire sur la base de l'attribut matériel ou social concerné. Les secteurs 24630022 et 24630036 en font partie (tableau 4 et encart).

Tableau 3

Défavorisation	Population N	Groupe d'âge							Sexe	
		0-4 ans %	5-14 ans %	15-24 ans %	25-44 ans %	45-64 ans %	65-74 ans %	75 ans et + %	Hommes %	Femmes %
<b>Matérielle</b>										
Quintile 1	8 311	6,1	15,4	11,9	29,9	23,6	7,4	5,6	49,9	50,1
Quintile 2	8 373	4,9	15,0	12,1	28,7	27,5	7,6	4,2	50,5	49,5
Quintile 3	6 602	5,6	14,1	10,9	29,8	27,2	8,6	3,9	51,2	48,8
Quintile 4	7 891	5,4	15,7	10,8	30,7	26,8	7,8	2,8	52,8	47,2
Quintile 5	7 466	5,6	15,3	10,3	30,5	27,3	7,9	3,0	51,8	48,2
<b>Sociale</b>										
Quintile 1	8 221	5,9	15,8	12,3	30,6	26,5	6,2	2,7	50,7	49,3
Quintile 2	8 344	5,4	16,0	11,5	30,2	26,1	7,5	3,3	52,7	47,3
Quintile 3	7 012	5,7	13,5	10,0	29,4	27,9	9,2	4,2	51,6	48,4
Quintile 4	7 362	5,3	15,4	11,0	29,2	25,1	8,4	5,6	49,9	50,1
Quintile 5	7 704	5,4	14,6	11,2	29,9	26,5	8,2	4,2	51,0	49,0
<b>Concomitante</b>										
Quintiles 1 et 1	1 437	5,1	15,4	14,3	28,0	25,9	7,8	3,4	51,6	48,4
Quintiles 5 et 5	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>38 643</b>	<b>5,5</b>	<b>15,1</b>	<b>11,2</b>	<b>29,9</b>	<b>26,4</b>	<b>7,8</b>	<b>3,9</b>	<b>51,2</b>	<b>48,8</b>

*La MRC de Montcalm  
par rapport aux autres  
MRC de la région*

On ne saurait trop insister sur le fait que les valeurs de défavorisation présentées dans les lignes précédentes n'ont de sens que pour le territoire de la MRC de Montcalm, alors que la défavorisation est exprimée relativement à la seule population qui y réside. Le calibrage réalisé à l'échelle de la MRC de Montcalm permet une lecture locale qui n'est pas obscurcie par les tendances régionales ou québécoises mais empêche effectivement toute comparaison des valeurs de la MRC avec une autre.



S'il permet aux acteurs d'esquisser un portrait socioéconomique de leur territoire à partir des valeurs qui s'y rapportent et, du coup, de cibler des secteurs prioritaires d'intervention là où se concentre la défavorisation, ces derniers pourraient aussi vouloir savoir comment la MRC de Montcalm se compare aux autres MRC du réseau local de services (RLS) de Lanaudière-Nord, de la région toute entière ou du Québec.

L'opération est rendue possible par le calcul d'indices comparatifs de défavorisation (ICD). Ils sont faits en rapportant la proportion de défavorisation de la MRC de Montcalm à celle de l'ensemble du RLS, de la région ou du Québec, selon le cas, après calibrage à ces échelles. La valeur de base pour le territoire de référence est 1. Les MRC pour lesquelles l'indice comparatif est inférieur à 1 ont une proportion de défavorisation inférieure à la moyenne. Au contraire, toute valeur de l'indice comparatif supérieure à 1 signifie que la proportion de défavorisation dans la MRC correspondante est plus élevée que dans le reste du RLS, de la région ou du Québec, selon le cas.

**Tableau 4**

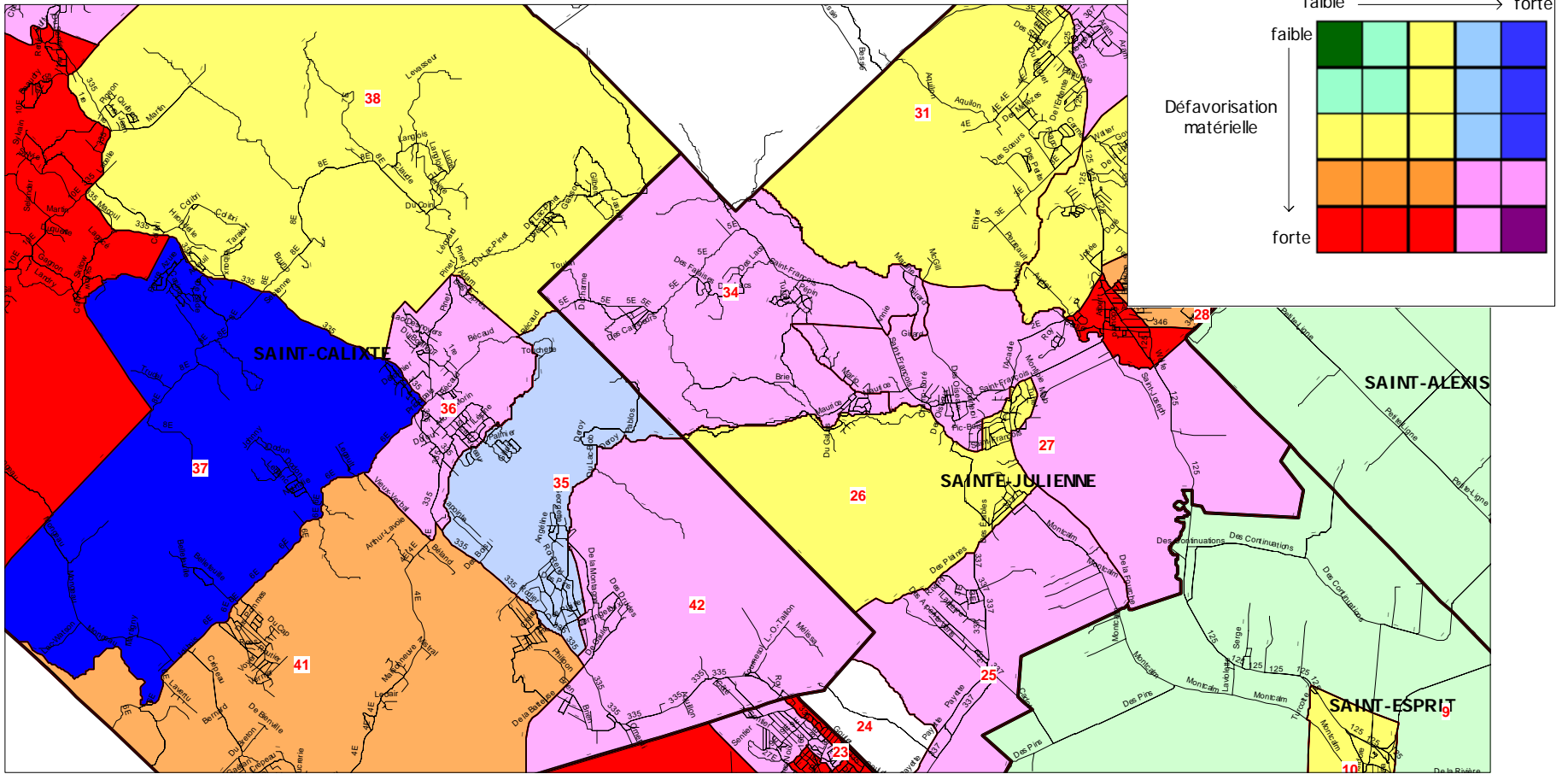
Défavorisation	Population N	Rang		Profil socioéconomique					
		Matériel	Social	Scolarité %	Emploi %	Revenu moyen \$	Personnes vivant seules %	Séparés/ divorcés/veufs %	Familles monoparentales %
<b>Ste-Marie-Salomé</b> 24630051	1 166	31	27	37,2	58,2	20 993	6,8	11,0	13,7
<b>St-Jacques</b> 24630003	731	22	6	34,0	58,8	22 460	5,3	10,6	6,7
24630004	1 275	43	77	43,2	53,3	21 532	8,5	19,8	15,3
24630006	950	52	69	47,0	48,3	21 038	10,0	16,3	20,7
24630050	731	35	14	40,3	64,7	18 418	2,4	15,2	7,3
<b>St-Alexis (V)</b> 24630007	530	25	21	40,4	60,2	23 525	8,2	9,3	12,9
<b>St-Alexis (P)</b> 24630008	757	20	33	39,1	61,8	22 255	8,9	12,4	12,2
<b>St-Esprit</b> 24630009	872	40	40	46,2	59,6	20 856	7,8	17,0	8,2
24630010	978	18	58	35,9	58,3	22 387	9,7	16,1	12,3
<b>St-Roch-de-l'Achigan</b> 24630045	579	49	2	47,5	55,4	23 013	3,4	10,5	8,1
24630046	1 089	38	24	45,5	57,8	22 816	8,3	16,0	0,0
24630047	1 335	6	74	33,5	56,5	28 995	10,3	15,0	20,0
24630048	396	1	3	17,5	65,3	22 004	8,4	4,0	10,0
24630049	765	87	20	62,8	53,5	18 361	8,2	12,5	11,4
<b>St-Roch-Ouest</b> 24630011	310	2	1	24,4	74,1	19 335	2,0	7,2	0,0



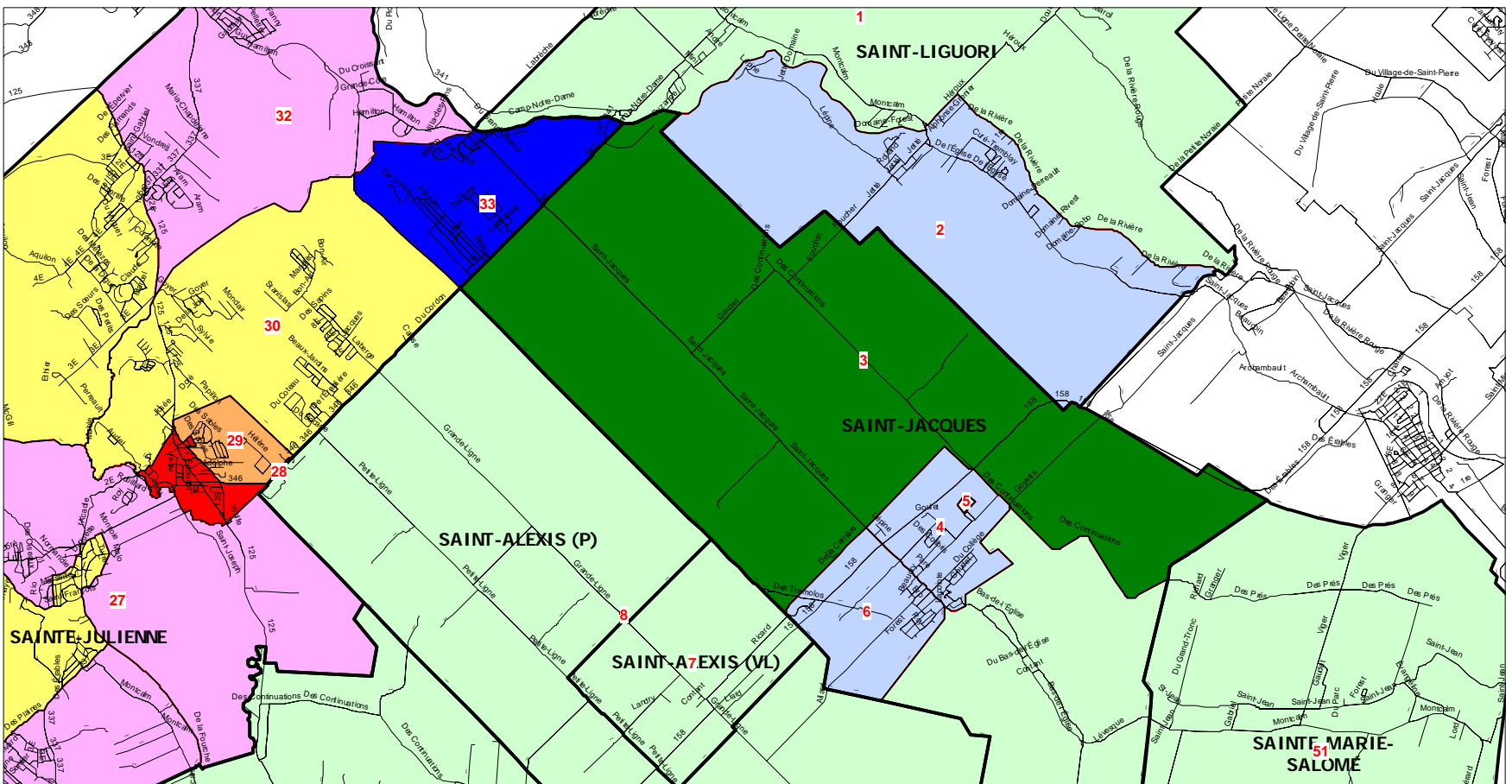
Tableau 4 (suite)

Défavorisation	Population	Rang		Profil socioéconomique					
	N	Matériel	Social	Scolarité %	Emploi %	Revenu moyen \$	Personnes vivant seules %	Séparés/ divorcés/veufs %	Familles monoparentales %
<b>St-Lin-Laurentides</b>									
24630012	275	3	38	35,9	88,0	12 583	9,7	16,6	0,0
24630013	1 148	73	43	55,7	50,6	17 605	8,9	16,3	12,9
24630014	1 267	12	87	29,9	61,4	20 027	3,2	23,1	17,3
24630015	1 582	85	18	57,8	49,5	18 204	4,3	15,7	9,7
24630016	701	48	93	46,8	58,7	18 779	11,4	14,1	31,7
24630018	1 161	15	98	43,2	62,1	23 581	13,6	18,5	21,3
24630019	803	57	31	43,3	51,9	17 989	3,7	14,8	18,8
24630020	1 024	89	48	58,9	48,5	18 017	5,9	17,4	17,2
24630021	817	94	45	60,9	43,7	18 125	9,4	16,4	15,1
24630022	1 120	92	80	63,5	48,4	17 872	11,3	19,1	21,0
24630023	282	98	58	63,9	45,8	11 981	8,3	21,4	12,5
24630043	811	28	12	45,6	58,5	25 687	4,3	12,2	10,4
24630044	1 301	81	10	64,1	56,5	19 123	4,8	12,4	14,7
<b>St-Calixte</b>									
24630035	617	33	70	30,3	54,0	17 931	10,0	15,8	18,0
24630036	931	75	100	58,9	46,3	18 458	15,9	20,6	26,9
24630037	590	26	95	30,0	49,0	19 784	14,8	16,8	20,0
24630038	646	55	55	45,1	52,3	17 030	11,5	16,3	8,3
24630039	485	97	5	41,4	29,2	13 918	7,7	13,5	0,0
24630040	376	63	65	52,0	44,9	21 039	12,8	17,5	13,6
24630041	813	77	35	51,9	43,1	19 326	11,1	14,7	11,1
24630042	454	64	84	37,6	36,7	17 887	13,7	20,2	12,5
<b>Ste-Julienne</b>									
24630025	568	62	91	48,2	44,3	19 485	11,5	22,1	12,9
24630026	729	54	37	49,6	46,3	23 007	11,3	16,3	7,0
24630027	1 024	67	90	53,1	48,2	18 859	11,3	19,0	22,0
24630028	803	100	53	62,6	38,2	14 732	11,9	15,6	16,7
24630029	635	68	51	54,3	53,2	17 642	11,4	14,8	14,3
24630030	1 040	46	61	51,2	56,0	22 280	10,5	19,1	9,8
24630031	787	59	50	50,5	49,3	21 430	7,3	15,4	18,0
24630032	588	96	66	57,2	37,5	16 790	15,3	20,6	6,1
24630033	367	60	83	31,3	48,6	12 193	4,3	24,9	12,0
24630034	641	70	82	47,5	42,8	17 544	12,8	22,0	9,1
<b>St-Liguori</b>									
24630001	692	23	29	43,2	66,7	20 879	9,0	11,4	11,9
24630002	1 101	9	64	33,2	59,7	23 449	11,5	17,3	8,5

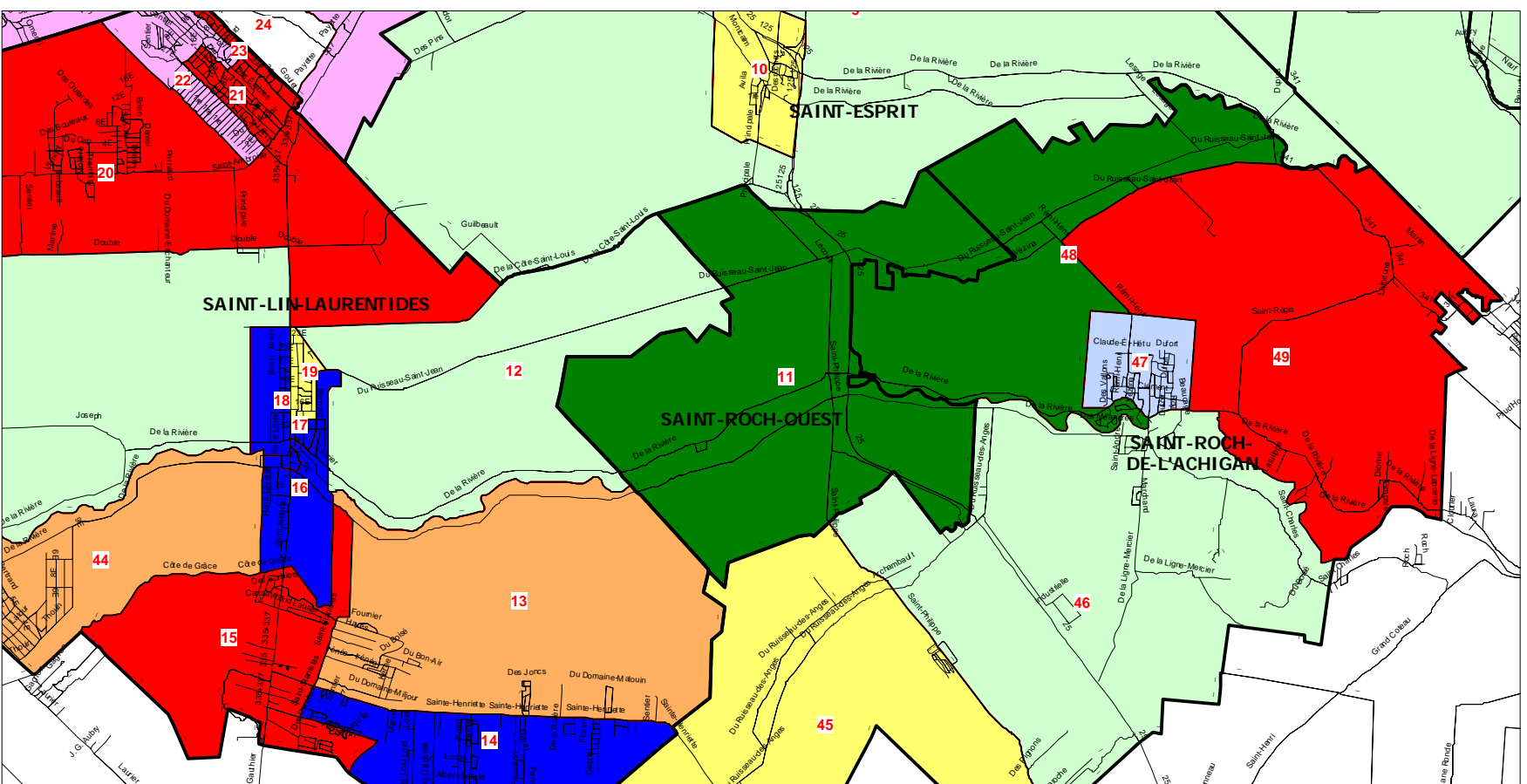
Saint-Calixte, Sainte-Julienne, Saint-Esprit



Saint-Alexis (ville et paroisse), Saint-Jacques, Sainte-Marie-Salomé, Saint-Liguori



Saint-Lin-Laurentides, Saint-Roch-Ouest, Saint-Roch-de-l'Achigan



Source : LECLERC, Bernard-Simon, *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Montcalm, Joliette*, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2006, 16 pages [encart].

**Indice comparatif de défavorisation de la population de secteurs à concentration de défavorisation selon différents calibrages, municipalités, MRC, RLS, Lanaudière et ensemble du Québec, 2001**

	Calibrage national			Calibrage régional			Calibrage RLS			Calibrage MRC		
	Matérielle	Sociale	Combinée	Matérielle	Sociale	Combinée	Matérielle	Sociale	Combinée	Matérielle	Sociale	Combinée
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>									
<b>Lanaudière</b>	<b>1,09</b>	<b>0,48</b>	<b>0,60</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>						
<b>RLS de Lanaudière-Nord</b>	<b>2,04</b>	<b>0,42</b>	<b>0,91</b>	<b>1,85</b>	<b>1,13</b>	<b>1,77</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>			
<b>MRC de D'Autray</b>	<b>1,92</b>	<b>0,31</b>	<b>0,91</b>	<b>1,79</b>	<b>1,04</b>	<b>2,37</b>	<b>0,42</b>	<b>1,05</b>	<b>0,67</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Berthierville	3,61	1,25	5,56	3,63	2,81	13,08		2,83		0,83	3,32	
La Visitation-de-l'Île-Dupas												
Lanoraie	0,21			0,21								
Lavaltrie	1,98			1,99	1,08			1,08				
Saint-Antoine-de-Lavaltrie	1,35			1,36						1,36		
Saint-Barthélemy	5,00			5,03			1,59			1,58		
Mandeville	2,86			2,87	3,36	10,95		3,38		2,89	3,96	10,69
Saint-Cléophas-de-Brandon												
Saint-Cuthbert	0,84			0,84			0,85			0,85		
Saint-Didace												
Saint-Gabriel-de-Brandon	4,31			4,33			2,21			4,35		
Saint-Gabriel	2,92	2,51	4,72	1,07	5,05	4,99	1,08	5,08	9,22	1,07	5,95	4,87
Saint-Ignace-de-Loyola												
Saint-Norbert	2,20			2,21			2,24			2,23		
Sainte-Élisabeth												
Sainte-Geneviève-de-Berthier	0,42			0,42	0,83	1,96		0,83		0,42	0,50	1,91
<b>MRC de Joliette</b>	<b>0,95</b>	<b>0,96</b>	<b>1,82</b>	<b>0,80</b>	<b>1,80</b>	<b>2,29</b>	<b>0,35</b>	<b>1,60</b>	<b>1,55</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Crabtree												
Joliette	1,60	2,52	5,62	1,27	4,08	5,94	0,55	4,10	4,74	1,69	2,63	3,07
Notre-Dame-de-Lourdes	5,00			4,14	1,88	8,72	1,88			5,26		
Notre-Dame-des-Prairies					0,90							
Saint-Ambroise-de-Kildare												
Saint-Charles-Borromée		0,73			1,26			1,26			0,76	
Saint-Paul	1,36			1,36						1,43		
Saint-Pierre					5,05			5,08				
Saint-Thomas	0,79			0,80						0,83		
Sainte-Mélanie	1,71			1,72			1,74			1,81		
<b>MRC de Matawinie</b>	<b>2,88</b>	<b>0,21</b>	<b>0,53</b>	<b>2,51</b>	<b>0,71</b>	<b>0,80</b>	<b>1,52</b>	<b>0,72</b>	<b>0,58</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Chertsey	4,33			4,35			3,82			3,08		
Entrelacs	3,25	1,75		3,27	1,77			1,77			1,85	
Manawan	5,00			5,03			5,08			5,05		
Notre-Dame-de-la-Merci	4,45	0,55		4,47	2,15	7,41	4,52	2,16	13,69	4,50	2,25	26,87
Rawdon	2,89	0,51	2,28	2,42	0,94	2,41	0,53	0,95		2,09		
Saint-Alphonse-Rodriguez	2,37			0,83	1,91		0,84	1,92		2,00		
Saint-Côme	5,00			5,03			5,08			5,05	0,69	11,07
Saint-Damien	5,00			5,03	0,40	1,87	3,68	0,40	3,45	1,76	0,42	
Saint-Donat	0,88	0,24	1,08	0,88	1,33	1,14	0,25	1,33	2,10	1,39		
Saint-Félix-de-Valois	0,74			0,75	0,95			0,95		0,99		
Saint-Guillaume-Nord												
Saint-Jean-de-Matha	3,13			3,14			0,93					
Saint-Michel-des-Saints	3,40			0,88			0,89			0,37		
Saint-Zénon	3,52			3,53			1,97			1,96		
Sainte-Béatrix	2,04	1,07		2,05	1,08			1,09			1,14	
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	3,47			3,49			3,52			1,41		
Sainte-Marcelline-de-Kildare	1,60				1,62			1,62			1,69	
<b>MRC de Montcalm</b>	<b>2,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,63</b>	<b>0,82</b>	<b>1,53</b>	<b>1,89</b>	<b>0,45</b>	<b>1,05</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Saint-Alexis (P)												
Saint-Alexis (V)												
Saint-Calixte	3,77			3,79	1,56	4,45	2,77	1,57	8,22	0,51	2,02	
Saint-Esprit												
Saint-Jacques	1,29			1,29								
Saint-Liguori												
Saint-Lin-Laurentides	3,57			3,30	1,29		3,00	0,77		2,03	1,28	
Saint-Roch-de-l'Achigan	1,61			1,62			0,93			0,95		
Saint-Roch-Ouest												
Sainte-Julienne	4,28			4,30	1,12	5,20	2,61			1,00	1,82	
Sainte-Marie-Salomé												
<b>RLS de Lanaudière-Sud</b>	<b>0,32</b>	<b>0,52</b>	<b>0,36</b>	<b>0,31</b>	<b>0,89</b>	<b>0,38</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>			
<b>MRC de L'Assomption</b>	<b>0,29</b>	<b>0,58</b>	<b>0,51</b>	<b>0,26</b>	<b>1,08</b>	<b>0,53</b>	<b>0,70</b>	<b>1,25</b>	<b>1,03</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Charlemagne	0,40	1,44		0,40	2,01		2,15	2,02	2,81	2,78	2,09	5,04
L'Assomption					0,97		0,56	1,37	1,60	1,02	0,47	
L'Épiphanie (P)	3,82			3,84			3,82			5,15		
L'Épiphanie (V)	1,53	1,53	6,82	1,54	1,55	7,20	3,22	1,56	6,30	3,31	1,61	6,25
Repentigny (secteur Le Gardeur)	0,10	0,08		0,10	0,68		0,74	1,19	1,05	1,09	0,71	1,04
Repentigny	0,15	0,80	0,43	0,10	1,23	0,45	0,21	1,28	0,40	0,36	1,20	0,56
Saint-Sulpice							0,83			1,40		
<b>MRC des Moulins</b>	<b>0,35</b>	<b>0,47</b>	<b>0,22</b>	<b>0,35</b>	<b>0,71</b>	<b>0,23</b>	<b>1,29</b>	<b>0,77</b>	<b>0,97</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Mascouche	0,35	0,41		0,35	0,62		1,10	0,62		0,63	0,73	
Terrebonne (secteur La Plaine)	0,85			0,86			2,94			3,00	0,97	1,42
Terrebonne (secteur Lachenaie)	0,10	0,12		0,10	0,12		0,71	0,32	0,50	0,27	0,55	
Terrebonne	0,28	0,85	0,55	0,28	1,31	0,58	1,09	1,36	2,20	0,89	1,41	2,02

L'absence de valeur signifie qu'aucun secteur du territoire en question ne correspond au critère retenu.

**Interprétation de l'indice comparatif de défavorisation (ICD) et du calibrage**

La valeur de référence pour le territoire qui sert de base à la comparaison est 1. Une valeur de l'ICD supérieure à 1 représente une proportion de défavorisation plus élevée que la moyenne et vice-versa.

Par exemple, une valeur de 1,75 surpasse de 75 % la moyenne.

Calibrage MRC : comparaison de municipalités à l'intérieur d'un même territoire de MRC alors que la moyenne est établie à l'échelle de la MRC en question.

Calibrage RLS : comparaison de municipalités ou MRC à l'intérieur d'un même territoire de RLS alors que la moyenne est établie à l'échelle du RLS en question.

Calibrage régional : comparaison de municipalités, MRC ou RLS à l'intérieur du territoire régional alors que la moyenne est établie à l'échelle de la région de Lanaudière.

Calibrage national : comparaison de municipalités, MRC, RLS et de la région de Lanaudière avec le Québec alors que la moyenne est établie à l'échelle nationale.

Leclerc, Bernard-Simon et Josée Payette. *Indice comparatif de défavorisation de secteurs à concentration de défavorisation matérielle et sociale selon différents calibrages, municipalités, MRC, RLS, Lanaudière et ensemble du Québec*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2006, encart.

Pour toute information supplémentaire, contactez Bernard-Simon Leclerc au 450.759.1157 poste 4324 ou, sans frais, au 1.800.668.9229 ou par courriel à [bernard-simon\\_leclerc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:bernard-simon_leclerc@ssss.gouv.qc.ca).



Les données indiquent que la proportion de défavorisation sociale de la MRC de Montcalm est inférieure à la moyenne du RLS de Lanaudière-Nord (ICD = 0,45), mais que la forme matérielle surpasse de 89 % la moyenne de ce même territoire (ICD = 1,89) (tableau 5). Les municipalités de Sainte-Julienne (2,61), de Saint-Calixte (2,77) et de Saint-Lin-Laurentides (3,00) sont tout particulièrement concernées (encart).

**Tableau 5**

Territoire	Indice comparatif de défavorisation		
	Matérielle	Sociale	Combinée
RLS de Lanaudière-Nord	1,00	1,00	1,00
MRC de D'Autray	0,42	1,05	0,67
MRC de Joliette	0,35	1,60	1,55
MRC de Matawinie	1,52	0,72	0,58
MRC de Montcalm	1,89	0,45	1,05

Similairement, la population de la MRC de Montcalm affiche une proportion de défavorisation sociale plus basse que la population de référence, lorsque celle-ci est la région de Lanaudière. Il s'agit de la troisième plus faible proportion parmi les six MRC lanadoises (ICD = 0,82). L'indice comparatif de la défavorisation matérielle de la MRC de Montcalm détonne par rapport à celui des autres MRC de Lanaudière. C'est dans cette MRC que l'on identifie parmi la population de Lanaudière la plus forte proportion de personnes défavorisées matériellement ; la proportion de défavorisation matérielle y est plus élevée de 163 % (ICD = 2,63) que la moyenne régionale (tableau 6).

La proportion d'individus désavantagés simultanément sur les plans matériel et social surpasse de 51 % (ICD = 1,51) la moyenne lanadoise, forme essentiellement concentrée dans les municipalités de Saint-Calixte (4,45) et de Sainte-Julienne (5,20) (encart).

**Tableau 6**

Territoire	Indice comparatif de défavorisation		
	Matérielle	Sociale	Combinée
Lanaudière	1,00	1,00	1,00
CSSS du nord de Lanaudière	1,85	1,14	1,74
MRC de D'Autray	1,79	1,04	2,35
MRC de Joliette	0,80	1,80	2,28
MRC de Matawinie	2,51	0,71	0,79
MRC de Montcalm	2,63	0,82	1,51
CSSS du sud de Lanaudière	0,31	0,89	0,37
MRC de L'Assomption	0,26	1,08	0,53
MRC des Moulins	0,35	0,71	0,23



Le tableau 7 compare les territoires de Lanaudière à la référence nationale. L'indice comparatif exprime cette fois les écarts observés par rapport à l'ensemble du Québec. On note ainsi que les secteurs défavorisés socialement de même que ceux défavorisés simultanément sur les plans matériel et social sont inexistant sur le territoire de la MRC de Montcalm. En revanche, la proportion de personnes défavorisées matériellement (2,71) surpasse manifestement celle de l'ensemble du Québec et celle de tout le territoire de Lanaudière à l'exception de la MRC de Matawinie.

**Tableau 7**

Territoires	Indice comparatif de défavorisation		
	Matérielle	Sociale	Combinée
Québec	1,00	1,00	1,00
Lanaudière	1,09	0,48	0,60
RLS de Lanaudière-Nord	2,04	0,42	0,91
MRC de D'Autray	1,92	0,31	0,91
MRC de Joliette	0,95	0,96	1,81
MRC de Matawinie	2,88	0,21	0,53
MRC de Montcalm	2,71	0,00	0,00
RLS de Lanaudière-Sud	0,32	0,52	0,35
MRC de L'Assomption	0,29	0,58	0,51
MRC des Moulins	0,35	0,47	0,22

En conclusion, il ressort des données des tableaux 5 à 7 et de l'encart que la population de Lanaudière n'est pas considérée comme plus défavorisée sur le plan matériel mais, inversement, elle est étiquetée comme plus avantagée sur le plan social et quant à la défavorisation combinée lorsqu'on la compare à l'ensemble du Québec. Cela dit, sans que tous les résidants de la région ne partagent le même niveau de défavorisation. Les niveaux de défavorisation recalibrés pour exprimer les écarts observés à l'intérieur de la région sociosanitaire, d'un RLS ou d'une MRC fournissent ainsi à l'Agence de Lanaudière, à ses établissements, aux organismes communautaires régionaux et aux partenaires des autres secteurs de la société un outil utile à une analyse régionale ou locale de leur population et de leurs clientèles.

*Aide, soutien,  
conseils et  
formation*

Vous désirez plus d'information concernant le développement, l'utilisation et l'interprétation de l'indice de défavorisation ? Vous souhaitez obtenir des données particulières, notamment par groupe d'âge et sexe pour chaque secteur ? Veuillez contacter Bernard-Simon Leclerc au 450 759-1157, poste 4324 ou, sans frais, 1 800 668-9229, poste 4324, ou encore par courrier électronique à [bernard-simon\\_leclerc@ssss.gouv.qc.ca](mailto:bernard-simon_leclerc@ssss.gouv.qc.ca)

Une séance de formation peut également être offerte aux groupes de gestionnaires, de planificateurs, d'intervenants et de chercheurs qui en font la demande.

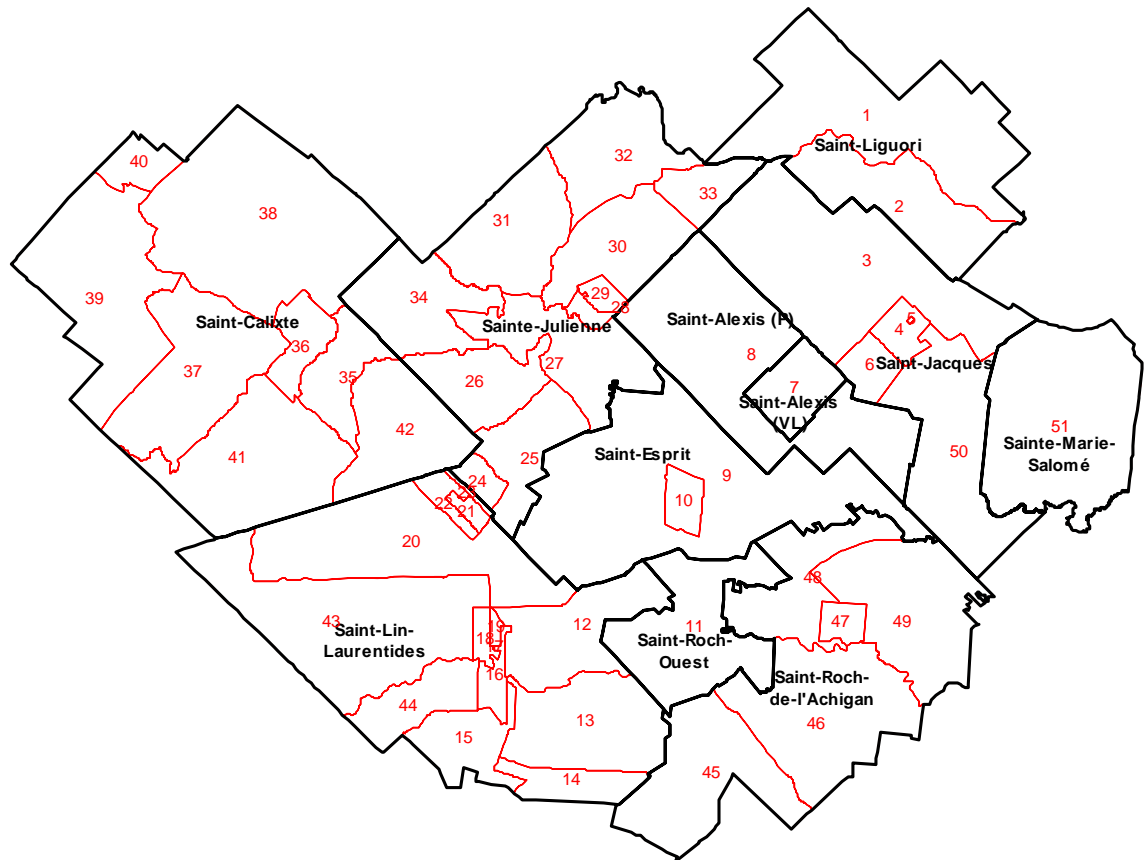


Références  
bibliographiques

- <sup>1</sup> GUIMONT, Louise, Guy RAYMOND et Robert PAMPALON. « L'indice de défavorisation matérielle et sociale : un outil dans le développement des politiques gouvernementales... et municipales », *Municipalité*, vol. 33, n° 3, 2002, p. 21-22.
- <sup>2</sup> PAMPALON, Robert, Denis HAMEL et Guy RAYMOND. *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec – Mise à jour 2001*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.
- <sup>3</sup> PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND. « Un indice de défavorisation pour la planification de la santé et du bien-être au Québec », *Maladies chroniques au Canada*, vol. 21, n° 3, 2000, p. 104-113.
- <sup>4</sup> PAMPALON, Robert et Guy RAYMOND. « Indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être », *Santé, société et solidarité* [Revue de l'Observatoire francoquébécois de la santé et de la solidarité], n° 1, 2003, p. 191-208.
- <sup>5</sup> SARLO, Christopher. *Measuring poverty in Canada*, Vancouver, Fraser Institute, 2001, 79 p.
- <sup>6</sup> BOUCHARD, Camil, Marie-France RAYNAULT, Robert CHOINIÈRE. *Avis sur le rapport du chantier interministériel sur les mesures de pauvreté et les indicateurs de résultats*, Montréal, Observatoire montréalais des inégalités sociales et de santé, [2002?], 23 p.
- <sup>7</sup> MORASSE, Julie Alice. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005, 94 p.
- <sup>8</sup> LECLERC, Bernard-Simon, Geneviève MARQUIS (coll.) et Josée PAYETTE (coll.). *Tableau de bord lanadois sur la défavorisation. Territoire du Centre de santé et de services sociaux du nord de Lanaudière, Calibrage à l'échelle du réseau local de services de Lanaudière-Nord*, Joliette, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2005, 59 p.
- <sup>9</sup> LECLERC, Bernard-Simon, Geneviève MARQUIS (coll.) et Josée PAYETTE (coll.). *Tableau de bord lanadois sur la défavorisation. Territoire de Lanaudière. Calibrage à l'échelle de la région de Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2005, 87 p.



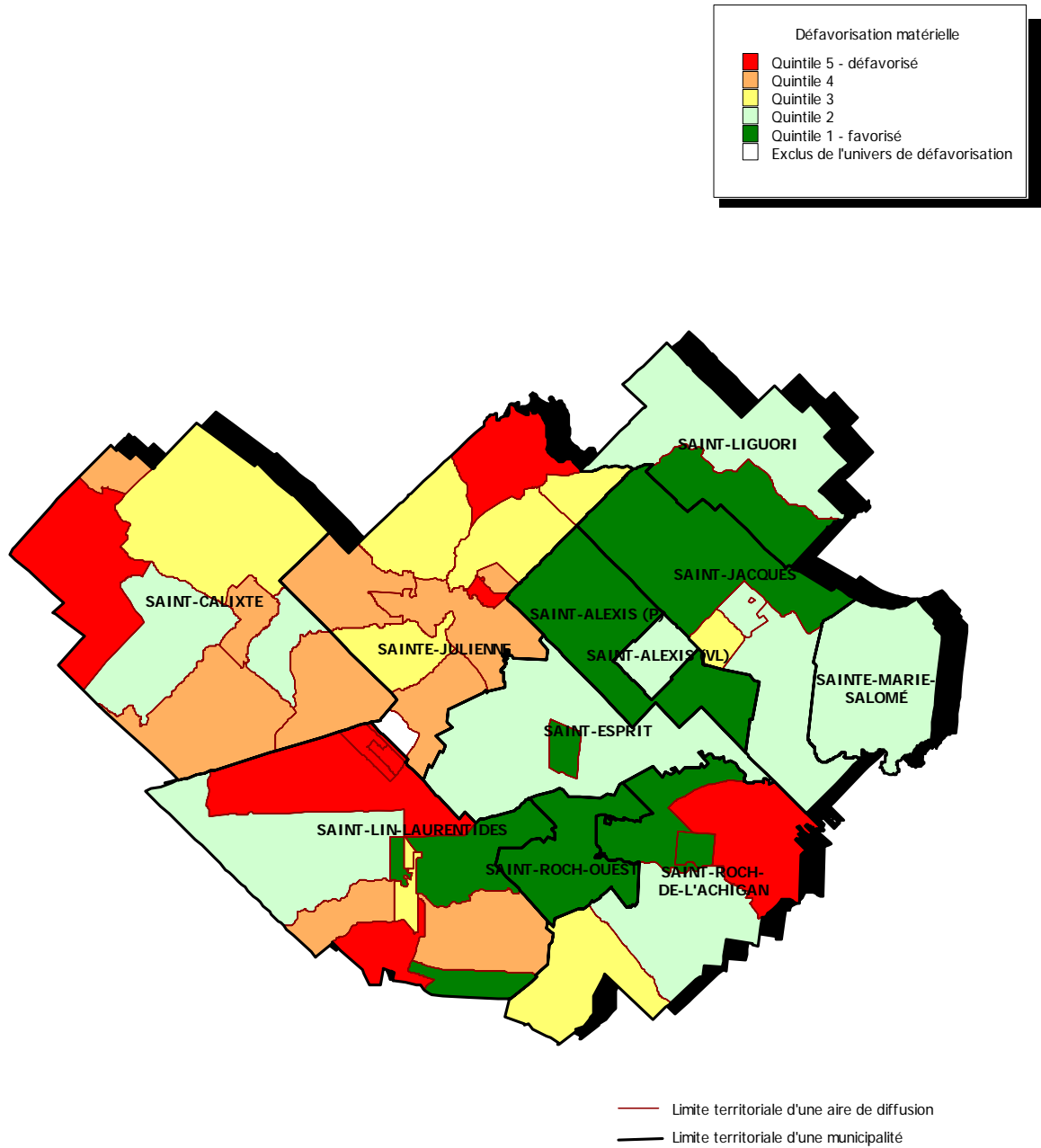
**Figure 1**  
Code des différents secteurs de la MRC de Montcalm



Les codes correspondant aux différents secteurs que comprend la MRC ont été tronqués pour faciliter la lecture. Ainsi, le secteur 028 de la figure 1 et de l'encart équivaut au secteur 24630028 du tableau 4.

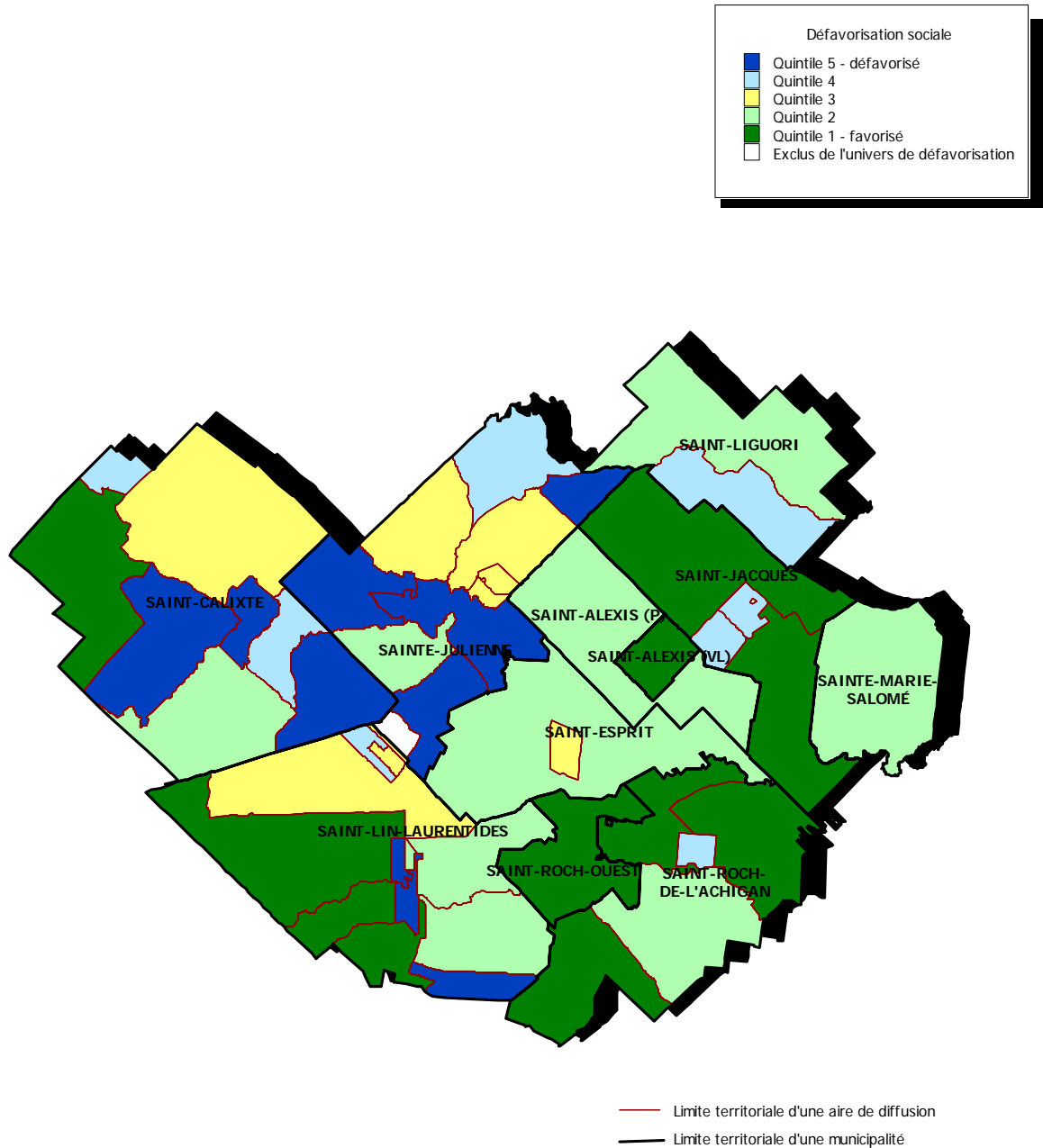


**Figure 2**  
Répartition géographique de la défavorisation matérielle sur le territoire de la MRC de Montcalm, calibrage à l'échelle de la MRC



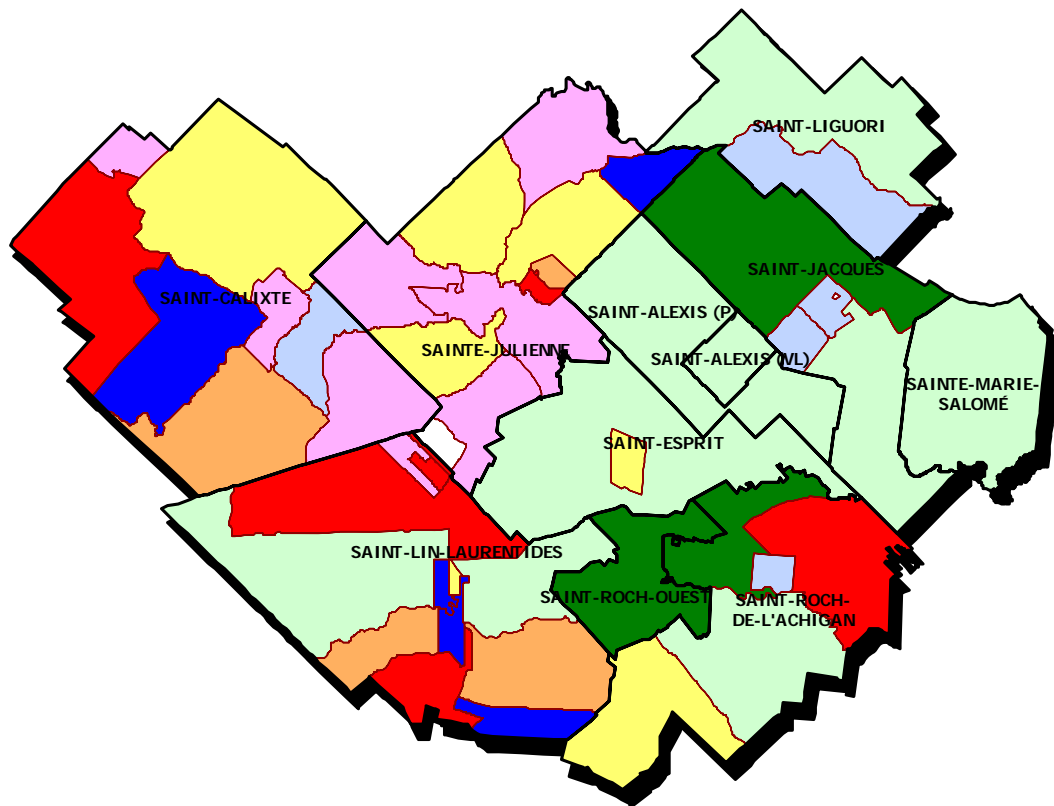
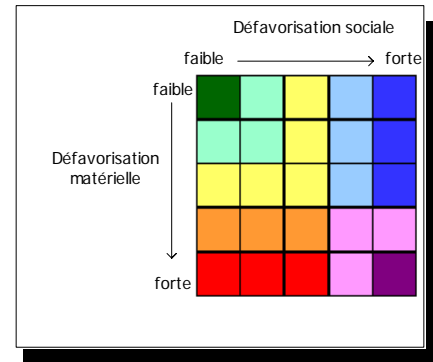


**Figure 3**  
Répartition géographique de la défavorisation sociale sur le territoire de la MRC de Montcalm, calibrage à l'échelle de la MRC





**Figure 4**  
Répartition géographique de la défavorisation matérielle et sociale sur le territoire de la MRC de Montcalm, calibrage à l'échelle de la MRC



— Limite territoriale d'une aire de diffusion  
— Limite territoriale d'une municipalité

---

Le présent fascicule a été réalisé par le Service de surveillance, recherche et évaluation. Il s'inscrit dans une série de tableaux de bord du même genre qui explore la défavorisation selon différents calibrages et différents territoires de la région de Lanaudière

Recherche et rédaction : Bernard-Simon Leclerc  
Extraction des données : Geneviève Marquis  
Production des cartes : Josée Payette  
Calcul des indices et des indicateurs : Bernard-Simon Leclerc  
Conception graphique : Marie-Josée Charbonneau et Josée Payette  
Mise en pages : Marie-Josée Charbonneau  
Comité de lecture : Élisabeth Cadieux, André Guillemette, Louise Lemire, Josée Payette  
Révision linguistique : Daniel Desrochers

Cote Santécom : 14-2006-022

Dépôt légal : deuxième trimestre 2006  
ISBN : 2-89475-309-8 (version imprimée)  
2-89475-310-1 (version PDF)  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Ce document peut être reproduit sans autorisation si la source est mentionnée.  
Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

LECLERC, Bernard-Simon, *Territoires à concentration de défavorisation matérielle et sociale et inégalités entre les secteurs de la MRC de Montcalm, Joliette*, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2006, 16 pages + 1 encart.